

l'oeuvre, comme en font foi les rapports des sessions parlementaires. Elle est encore prête à seconder les louables efforts de tout gouvernement qui assurera la pleine réalisation de cette saine politique.

Ce qu'elle combat, c'est l'abus, le favoritisme et l'incompétence.

Elle s'est opposée et s'oppose encore à ce que de prétendus ingénieurs, inspecteurs ou instructeurs de gouvernement, par leurs mauvais conseils ou leur fausse direction, exposent les municipalités à des dépenses inutiles et ruineuses pour des chemins mal faits, dont l'entretien serait trop coûteux. Elle s'est opposée et s'oppose encore à ce que le gouvernement dépouille les droits des municipalités et ne leur laisse que le pouvoir de payer, payer et toujours payer. Elle s'est opposée et s'oppose encore à ce que le gouvernement augmente à chaque session le taux de l'intérêt au préjudice des municipalités.

CLASSIFICATION DES ROUTES

L'Opposition conservatrice a demandé la classification des routes.

Routes interprovinciales, construites et entretenues par le gouvernement fédéral; routes provinciales, construites et entretenues par le gouvernement provincial; routes paroissiales, construites et entretenues par les municipalités suivant la vieille loi des primes.

L'Opposition conservatrice a toujours prétendu et prétend encore que le gouvernement devrait évidemment s'occuper avec plus de soin la confection des grandes routes, de manière à empêcher certains entrepreneurs d'employer de mauvais matériaux et à les forcer d'exécuter les travaux suivant les spécifications sûres, plans et devis.

Par son retard à payer les montants dus aux entrepreneurs, souvent le gouvernement a entravé la marche des travaux.

Les meilleurs partisans des bons chemins veulent que l'argent destiné à l'amélioration de notre voirie, soit dépensé avec sagesse, au profit des contribuables qui payent, et non au bénéfice des favoris du gouvernement qui n'ont trop souvent, pour tout mérite et toute compétence que leurs actes de cabaleurs électoraux.

L'OPPOSITION CONDAMNANT L'INCOMPETENCE

La politique de voirie du gouvernement Gouin est un sujet d'alarme dans notre province. Des municipalités ont dépensé des milliers et des milliers de piastres pour des travaux de macadam, sous la loi de 1912. Le gouvernement emploie toutes sortes de moyens pour retarder de les payer. Pendant ce temps-là, les municipalités sont obligées d'emprunter à la banque à 7 pour cent pour faire face à leurs dépenses. Plusieurs furent menacés de poursuite par le gou-